

Extrait du registre des délibérations

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni
L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit février

Convocations transmises par voie dématérialisée le 14 février 2025

ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23) :

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Sébastien CLEMENT, Olivier CONTE, Christian GATARD, Francis GERARD, Jean-Patrick GILLE, Laure JAVELOT, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick NOGIER, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Didier VALLEE

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Alain BENARD, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, Jacques LEMAIRE, Vincent MORETTE, Gérard SERER, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Alain JAOUEN, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE

ETAIENT EXCUSES :

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Anne BLUTEAU, Philippe CLEMOT, Cédric DE OLIVEIRA, Christian DRUELLE, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Michel GILLOT, Aude GOBLET, Patrick LEFRANCOIS, Sébastien MARAIS, Florent PETIT, Catherine REYNAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Bernard SOL, Alice WANNERROY

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs, Gilles AUGEREAU, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Franck MAZET, Brigitte PINEAU

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs, Marie-Annette BERGEOT, Olivier BOUISSOU, Isabelle DELACOTE, Sylvia GAURIER, Eric RIVAL

POUVOIRS :

- Mme Catherine REYNAUD donne pouvoir à Mme Frédérique BARBIER
- M. Cédric de OLIVEIRA donne pouvoir à M. Laurent RAYMOND
- M. Gilles AUGEREAU donne pouvoir à M. Janick ALARY
- Mme Brigitte PINEAU donne pouvoir à M. Gérard SERER
- M. Olivier BOUISSOU donne pouvoir à M. Eric LOIZON

25/02/03 – AVIS SUR LES ENJEUX POUR LA GESTION DE L'EAU 2028-2033 DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le comité de bassin Loire-Bretagne consulte plusieurs acteurs dont le SMAT du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025, concernant :

- Le projet des « enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne » : il s'agit d'un préalable à l'élaboration du prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Le projet des « questions importantes (enjeux) et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033 » : il s'agit d'un préalable à l'élaboration du prochain Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Après cette consultation sur les enjeux, une seconde consultation interviendra en 2026 sur la traduction de ces enjeux au sein des nouveaux SDAGE et PGRI.

Une fois approuvés, le SDAGE et PGRI s'imposeront à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

Concernant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2028-2033, les enjeux concernent principalement la quantité et qualité de l'eau potable, ainsi que l'état des milieux aquatiques, et comporte les axes suivants :

- 1) *La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique*
- 2) *La connaissance et la communication au service de la prise de conscience*
- 3) *Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre acteurs et territoires*
- 4) *La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, milieux aquatiques, zones humides et du cycle naturel de l'eau*
- 5) *La sobriété des usages de l'eau*
- 6) *Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité*
- 7) *La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines*

Ces enjeux sont en grande partie les mêmes que ceux du SDAGE 2022-2027, avec l'ajout de nouveaux éléments de connaissance et de contexte évoqués dans le document mis en consultation. Concernant la planification d'urbanisme en particulier, les enjeux du prochain SDAGE sont dans la continuité des enjeux du SDAGE précédent.

Les pistes d'actions évoquées prévoient par exemple que les documents d'urbanisme intègrent tous un volet sur la ressource en eau et protection des milieux naturels, de limiter l'urbanisation dans les corridors écologiques, ou encore de reconnaître les commissions locales de l'eau comme personnes publiques associées à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une note disponible en annexe présente les enjeux ayant un impact sur le SCoT de l'agglomération tourangelle. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021,

Vu les articles L141-1 à L141-19 du Code de l'Urbanisme,

Vu la saisine du Comité Syndical du SMAT par un courrier du comité de bassin Loire-Bretagne du 6 novembre 2024,

Considérant les enjeux et pistes d'actions cités dans le projet pour le bassin Loire Bretagne ainsi que leurs impacts sur les politiques d'aménagement du territoire,

DECIDE de donner un avis **favorable** aux enjeux et pistes d'actions pour la gestion de l'eau dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2028-2033.

Le Président,



A handwritten signature in red ink, appearing to read 'Christian Gatard'.

Christian GATARD